

AFFAIRE N° 16

MARCHE de gré à gré à passer avec la SEGEFOM pour travaux d'aménagement des abords de la rue de la Victoire - Etablissement du projet et surveillance des travaux confiés au Service des Ponts et Chaussées

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Ne disposant pas de techniciens pour l'exécution des travaux d'aménagement et de refection des abords des nouveaux bâtiments (Place de la Préfecture) le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du Service des Ponts et Chaussées pour l'établissement du projet et l'exécution des travaux.

Il rappelle que cette intervention doit s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 Avril 1949 lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires en des conditions définies au bénéfice du Service intéressé. ./.

Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Beauvillain, le 6 Avril 1962
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte.